

Extrait du registre civique de 1808, cote FR1K14
Découpage de la ville en 3 arrondissements

Premier arrondissement :

- 1^{ère} section : Hôtel de ville
- 2^{ème} section : Impériale
- 3^{ème} section : de la Couture
- 4^{ème} section : de Chativesle
- 5^{ème} section : de La Magdelaine
- 6^{ème} section : de Vesle
- 7^{ème} section : des Capucins
- 8^{ème} section : du Jard
- 9^{ème} section : de Venise
- 10^{ème} section : d'Ormes extra-muros : communes de Bezannes, d'Ormes, de Thillois, de Tinquieux.

Deuxième arrondissement :

- 1^{ère} section : de Saint Denis
- 2^{ème} section : de l'Université
- 3^{ème} section : du Marché aux draps
- 4^{ème} section : de Mars
- 5^{ème} section : du faubourg Cérès
- 6^{ème} section : de Cérès
- 7^{ème} section : de Saint-Brice : communes de Saint-Brice et Courcelles, de Champigny, de Bétheny, de La Neuville.

Troisième arrondissement :

- 1^{ère} section : du Mont-Dieu
- 2^{ème} section : du Barbâtre
- 3^{ème} section : de Saint Nicaise
- 4^{ème} section : de Dieu-Lumière
- 5^{ème} section : de Fléchambault
- 6^{ème} section : de Saint Remi
- 7^{ème} section : de rue de Moulin
- 8^{ème} section : de rue Neuve
- 9^{ème} section : de Cormontreuil extra-muros : communes de Taissy, Trois-Puits, Cormontreuil, Saint-Léonard.